



23 Av du 14^{ème} R.I. - 31400Toulouse
05 61 13 20 78 - S3@gmail.com
<https://snalctoulouse.com/>

ENFIN JUSTICE EST RENDUE POUR NOTRE COLLEQUE !!

Rappel des faits : A la suite de dénonciation de trois de ses étudiantes, il y a trois ans, une épouvantable tornade s'est abattue sur un collègue professeur en CPGE à Fermat. : Sans avoir été tenu au courant de ces allégations, ni convoqué chez son proviseur, ni confronté à ses dénonciatrices, ce collègue – par ailleurs en fin de carrière et extrêmement bien noté- s'est vu, à la rentrée des vacances de Pâques 2019, interdire oralement l'accès du lycée par le Proviseur.

Les conséquences : L'affaire était lancée, avec son cortège de soupçons dégradants, de rumeurs et de délations. Rien n'y a fait, ni le soutien de ses élèves et anciens élèves, ni l'appui de ses collègues, ni surtout, le fait qu'il n'y ait jamais eu de plainte déposée contre ce collègue ! Mais les convocations douloureuses au Rectorat et les suspensions, elles, se sont enchaînées. Puis une mutation d'office, à la suite d'une commission disciplinaire a été décidée.

TROIS ANS APRES LES FAITS, LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE MONTPELLIER A ANNULE TOUTE LA PROCEDURE DISCIPLINAIRE (LES DEUX SUSPENSIONS AVAIENT DEJA ETE ANNULEES EN REFERE)

Le SNALC, qui a accompagné ce collègue tout au long de ces trois longues et difficiles années, se réjouit que le droit ait été enfin rétabli, mais déplore les graves blessures psychologiques qui lui ont été infligées.

Il s'indigne également du prix que cette affaire va coûter à la collectivité : les erreurs administratives auront occupé deux tribunaux administratifs, un avocat à plein temps. L'administration aura à verser les remboursements de ses honoraires et les dépens du procès...avec, bien sûr, l'argent des contribuables.

Enfin, les élèves de ce collègue, préparant un concours très difficile, auront été abandonnés en rase campagne, même si des cours de soutien seront vite mis en place et une collègue nommée en pleine année sur le poste. Peu de respect de leur sérénité, à ce qu'on peut constater.

La leçon à tirer :

Le SNALC s'étonne que l'administration ait immédiatement accordé autant de crédit aux propos de trois élèves, alors que certains collègues sont harcelés et menacés sans qu'elle ne bouge aussi vite.

Le SNALC déplore le manque de discernement qui consistait autrefois à ne jamais prendre en compte la parole de l'enfant, et qui maintenant, ne prend jamais en compte celle de l'adulte. Il revendique une attitude réactive, certes, mais de prudence, dans les conflits de plus en plus nombreux qui se nouent entre élèves et professeurs et professeurs et administration.

Est-ce un rêve utopique que d'imaginer une hiérarchie impartiale et soucieuse des règles de droit, entre autre la présomption d'innocence, l'information des procédures entamées et la confrontation des accusés avec ceux qui les accusent ?